

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 19859
Numéro SIREN : 444 786 511
Nom ou dénomination : GRDF

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt 98380

GRDF
Société anonyme au capital de 1 800 745 000 Euros
Siège social : 6, rue Condorcet – 75 009 PARIS

444 786 511 RCS PARIS

**EXTRAIT DE
PROCES-VERBAL N°06/21
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 JUIN 2021**

L'an deux-mille vingt et un et le mardi vingt-neuf juin à neuf heures trente, les membres du Conseil d'administration de la société GRDF se sont réunis au siège social, 6 rue Condorcet, 75009 Paris, sur convocation de leur Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Marc LEROY	Administrateur, Président du Conseil d'administration
ENGIE Représentée par Edouard SAUVAGE	Administrateur
CELIZAN Représentée par Claire TUTENUIT	Administrateur
GDF INTERNATIONAL Représentée par Dominique BOURGEON	Administrateur
COGAC Représentée par Xavier PERRET	Administrateur
SFIG Représentée par Martin JAHAN DE LESTANG	Administrateur
Françoise THIEBAULT	Administratrice indépendante
Gwen-Sophie GIRARD	Administratrice indépendante
Eric BEUSSON	Administrateur élu par les salariés
Thierry FAUX	Administrateur élu par les salariés

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Laurence POIRIER-DIETZ	Directrice Générale
Philippe GEIGER	Commissaire du Gouvernement, par vidéoconférence
Philippe VIOLE	Responsable de la conformité
Thomas DUTEL	Secrétaire du CSE central
Olivier FUILLA-WEISHAUPT	Secrétaire du Conseil d'administration

INTERVENANTS GRDF

Marie-Françoise L'HUBY
Frédéric MARTIN
Stéphane LEJEMBLE
Carole BONNET
Marie-Noëlle DUPEYRON

GRDF
GRDF
GRDF
GRDF
GRDF

} Pour les parties
les concernant

ABSENTS ET REPRESENTES :

Anne-Laure DE CHAMMARD absente a donné pouvoir à Jean-Marc LEROY pour la représenter.

M. Jean-Marc LEROY préside la séance.

Le Président constate que le quorum est atteint, 11 administrateurs sur 12 étant présents, et que le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la réunion est ensuite rappelé :

1. ~~Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 2 juin 2021~~
2. Situation de l'entreprise
3. Présentation du plan triennal d'investissements 2021-2023 pour approbation
4. Résultats de l'enquête « C'est à vous » 2021
5. Rapport 2020 du déontologue, mise en œuvre de la loi Sapin 2
6. Démission de Jean-Marc LEROY en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration à l'issue de la séance du 29 juin 2021
Cooptation et nomination de Xavier PERRET en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration
Désignation de Xavier PERRET en tant que membre du Comité des rémunérations
Désignation de Xavier PERRET en tant que membre et Président du Comité des investissements
7. Questions diverses

[.....]

1. **DEMISSION DE JEAN-MARC LEROY EN TANT QU'ADMINISTRATEUR ET PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ISSUE DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2021**
COOPTATION ET NOMINATION DE XAVIER PERRET EN TANT QU'ADMINISTRATEUR ET PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DESIGNATION DE XAVIER PERRET EN TANT QUE MEMBRE DU COMITE DES REMUNERATIONS
DESIGNATION DE XAVIER PERRET EN TANT QUE MEMBRE ET PRESIDENT DU COMITE DES INVESTISSEMENTS

Le Président rappelle, comme annoncé lors des réunions précédentes, qu'il quittera ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration à l'issue de cette réunion. Sa lettre de démission a été transmise la semaine dernière à la Directrice Générale.

[.....]

Le nombre d'administrateurs restant en fonction étant devenu inférieur au minimum statutaire, le Président propose, conformément aux dispositions de l'article L. 225-34 du Code du commerce, de coopter à titre provisoire Xavier PERRET en tant qu'administrateur pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette nomination sera soumise à ratification de l'Assemblée générale.

Le Président demande au Conseil d'approuver cette cooptation.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité (moins la voix de l'intéressé qui s'abstient) de nommer Xavier PERRET en qualité d'administrateur, pour la durée restante du mandat d'administrateur de son prédécesseur.

Le Président propose la candidature de Xavier PERRET comme Président du Conseil d'administration de GRDF.

~~Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité (moins la voix de l'intéressé qui s'abstient) de nommer Xavier PERRET en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée restante de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.~~

[.....]

Le Président propose au Conseil de nommer Xavier PERRET, membre du Comité des rémunérations pour lui succéder.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité (moins la voix de l'intéressé qui s'abstient) de nommer Xavier PERRET en qualité de membre du Comité des rémunérations jusqu'au Conseil qui en 2022 arrêtera les comptes 2021.

Le Président propose au Conseil de nommer Xavier PERRET, membre et Président du Comité des investissements, succédant à la société COGAC dont Xavier PERRET était jusqu'à présent le représentant permanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité (moins la voix de l'intéressé qui s'abstient) de nommer Xavier PERRET en qualité de membre et Président du Comité des investissements jusqu'au Conseil qui en 2022 arrêtera les comptes 2021.

Il précise enfin que la Société COGAC désignera ultérieurement son représentant permanent au Conseil d'administration de GRDF pour succéder à Xavier PERRET.

[.....]

POUVOIRS A CONFERER POUR LES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et particulièrement à la GAZETTE DU PALAIS, domiciliée *la Grande Arche Paris Nord - 4 parvis de la Défense 92044 Paris 16* à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications nécessaires et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 h 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'administration



Jean-Marc LEROY